

Appel à candidatures pour le prix artistique: **DEMOCRACY IN FRAMES**

Redécouvrir l'essence de la démocratie à l'ère de la post-vérité

Date limite: 14 janvier 2024

**Qu'est-ce que la démocratie ?
Pourquoi est-elle importante ?
Comment affecte-t-elle nos vies ?**

Nous voulons explorer ces questions et bien d'autres encore, mais surtout, nous voulons vous entendre ! Cependant, ne vous contentez pas de nous dire ce que la démocratie évoque pour vous, montrez-le nous en soumettant vos œuvres à « Democracy in Frames » !

Organisé par la Trans European Policy Association (TEPSA), « Democracy in Frames » est un prix artistique consacré à ce que signifie la démocratie. Les participant.e.s sont invité.e.s à soumettre des œuvres d'art dans le format attendu, répondant à la question générale : **que signifie la démocratie pour vous ?**

Les formats acceptés incluent (mais ne sont pas limités à):



PHOTOS



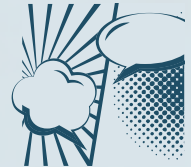
VIDEOS



ART NUMÉRIQUE



ILLUSTRATIONS



CARTOONS

Les œuvres d'art sélectionnées
seront **exposées à Talk C.E.C**
(Bruxelles, Belgique) les **12 et 13 avril**
2024

Deux contributeur.se.s exceptionnel.le.s seront
choisi.e.s comme **lauréat.e.s** et seront invité.e.s à
participer à la cérémonie d'ouverture de
l'exposition publique (les frais de déplacement et
d'hébergement seront pris en charge)

Leurs œuvres, ainsi que celles des
autres participant.e.s sélectionné.e.s,
seront **mises en avant** lors de
l'exposition

En outre, les vainqueurs auront la possibilité de **participer à une
réunion-débat** qui inaugurera officiellement l'événement, leur
offrant ainsi une occasion unique de parler de leur **processus
créatif** et de partager leurs **idées artistiques** avec le public.

Ce prix est organisé dans le cadre du projet **RECLAIM - Reclaiming Liberal Democracy in Europe**. Ce projet a vu le jour à la suite de l'émergence d'un phénomène : on a pu assister ces dernières années à une augmentation de la « politique de la post-vérité », qui manipule les faits et les émotions. Nous essayons de comprendre comment ce phénomène affecte l'avenir de la démocratie en Europe et, plus important encore, ce que nous pouvons faire pour y remédier.

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

Les candidats peuvent participer au prix artistique de TEPSA « Democracy in frames » en soumettant leur(s) œuvre(s) d'art visuelle(s) avant le **14 janvier 2024** par courriel à :

mariam.khotenashvili@tepsa.eu, eva.ribera@tepsa.eu & submissions@tepsa.eu.

Le courriel peut contenir soit l'œuvre en pièce jointe, soit un lien WeTransfer vers le(s) document(s) correspondant(s).

La participation au concours est gratuite. En s'inscrivant, les participant.e.s acceptent les règles du concours telles qu'elles sont décrites dans le présent document.

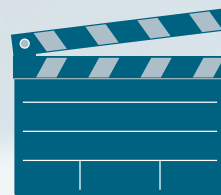
Si vous avez des questions, veuillez contacter Eva Ribera, Chargée de Projets à TEPSA (eva.ribera@tepsa.eu).

LES CONDITIONS SUIVANTES DOIVENT ÊTRE REMPLIES



Les photos, illustrations, bandes dessinées et autres œuvres d'art visuel doivent être au **format JPEG**. La taille des fichiers image doit être d'au moins **7 Mo** (résolution de **300 DPI** ; profil de couleurs **RGB**)

Les vidéos doivent être au **format MP4**, avec une résolution minimale de **1920x1080** pixels et une durée maximale de **5 minutes**. Chaque vidéo doit comporter un **écran noir au début** avec le **nom de l'artiste** et le **titre de l'œuvre**



Chaque matériel soumis doit inclure dans le mail ou dans un document à part le **nom de l'auteur.ice** et **l'année**, le **titre de l'œuvre** et une **courte légende (150 mots)** à propos du sens et des thèmes clés de l'œuvre. Veuillez noter que cette légende sera exposée en même temps que l'œuvre d'art.

L'objet du courriel doit être
« **Prix artistique TEPSA_[VOTRE NOM]** »'



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le concours est **ouvert** aux participant.e.s de **toute nationalité**.

Les participant.e.s doivent être âgé.e.s de **18 ans ou plus** au moment de la soumission.

Les participant.e.s peuvent être des **artistes professionnel.le.s** ou des **amateur-trice.s talentueux.ses**.

Les œuvres **offensantes, diffamatoires ou obscènes**, ou qui **divulguent des informations personnelles inutiles** seront **rejetées** du concours.

Les images comportant des **filigranes** et du **texte protégés par des droits d'auteur** seront **rejetées**.

RÈGLES RELATIVES AUX DROITS D'AUTEUR

En participant au concours, les candidat.e.s conservent l'intégralité des droits d'auteur sur leurs œuvres. Toutefois, les participant.e.s accordent à TEPSA le droit de publier et d'exposer les œuvres soumises hors ligne et en ligne, et TEPSA n'aura pas à payer de frais pour cette utilisation. Une fois les œuvres soumises, les participant.e.s accordent à TEPSA le droit de les utiliser sur du matériel éducatif et d'autres supports promotionnels en mentionnant le nom de l'artiste.

Les participant.e.s qui soumettent des photos ou des vidéos doivent obtenir le consentement écrit de toute personne identifiable dans leur travail. Il incombe aux participant.e.s de s'assurer que le consentement nécessaire a été obtenu. Les participant.e.s doivent conserver tous les formulaires obtenus, car il peut leur être demandé de prouver que le consentement a été donné.

Un modèle de formulaire de consentement se trouve ici.

SÉLECTION DES LAURÉAT.E.S

TEPSA évaluera tous les documents soumis et informera les gagnant.e.s en **février 2024**